



Victoire au tribunal Ford nous doit un jour férié

Le lundi 15 février 2010

En 2008, hasard du calendrier, deux jours fériés le 8 Mai et l'Ascension tombaient le même jour. À l'époque, la direction de Ford Aquitaine Industries, la même que celle de First Aquitaine Industries, avait refusé de répondre favorablement à la demande de la CGT : accorder au personnel un jour de congé supplémentaire ou une journée payée en plus pour compenser cette coïncidence. La direction avait estimé que rien ne la contraignait juridiquement à faire droit aux revendications de la CGT.

À tort si l'on se réfère à la lecture du jugement rendu le 9 février dernier qui donne raison aux syndicats CGT et CFTC qui avaient saisis le tribunal de grande instance de Bordeaux assistés de Maître Monique Guédon. Face au refus des patrons qui ne respectent que ce qui les arrange dans les textes, il aura fallu en arriver là.

Nous exigeons donc de Ford qu'il répare le préjudice occasionné comme l'a décidée la loi.

Ford Aquitaine Industries a toujours une existence juridique. S'étant désengagé du site, Ford n'est plus en mesure de nous octroyer un jour de congé supplémentaire donc elle devra nous verser un trentième de notre salaire mensuel. À moins qu'elle ne fasse appel de sa condamnation.

A Getrag Ford Transmissions, la CGT avait accompli la même procédure face à sa direction et avait obtenu elle aussi réparation auprès du tribunal.

Dans le contexte actuel, la défaite de la direction fait plaisir, elle qui veut nous grignoter progressivement nos avantages.

La CGT-Ford/First, le 15 février 2010